

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DDCT 36** Budget participatif- Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires! »: aménagement et équipement de l'atelier mutualisé du PTCE Mode Goutte d'Or (73 600 euros).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions pour rénover et équiper l'atelier mutualisé du PTCE Mode Goutte d'Or ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'organisme Paris-Habitat (183484) pour une action 'travaux de Rénovation d'un local associatif 6 rue des Gardes, Paris 18e (Goutte d'or) - (2019\_07258). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 33 600 euros est attribuée à l'organisme La Fabrique de la Goutte d'Or (181852) pour une action 'Équipement de l'atelier mutualisé du PTCE Mode Goutte d'Or' - (2019\_07502). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: La dépense totale pour un montant de 73 600 euros sera inscrite sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, au chapitre fonctionnel 900, compte 204, destination P0382, du budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**